Étiquetage des ingrédients des cosmétiques

Enjeu

En vertu du Règlement sur les cosmétiques de la Loi sur les aliments et drogues, tous les ingrédients d'un cosmétique vendu au Canada doivent être énumérés sur l'étiquette extérieure du produit afin que le consommateur, particulièrement la personne sensible ou allergique, puisse faire des choix éclairés et réduire les risques pour sa santé.

Contexte

Cosmétique s'entend au sens de substance ou mélange de substances fabriqué, vendu ou présenté pour embellir, nettoyer ou modifier le teint, la peau, les cheveux ou les dents. Les produits de beauté (maquillage, parfum, crème pour la peau, vernis à ongles) et les produits de toilette (dentifrice, savon, shampoing, crème à raser, désodorisant) sont des cosmétiques.

Les Canadiens dépensent plus de 5 milliards de dollars par année pour des cosmétiques, et la plupart, s'en servent régulièrement. Certains produits, comme le savon, sont appliqués sur une grande surface du corps pendant des périodes prolongées. Plus de 10 000 différents ingrédients se retrouvent dans les cosmétiques utilisés au Canada.

Depuis 2006, la liste de tous les ingrédients doit obligatoirement figurer sur l'étiquette extérieure de tout cosmétique vendu au Canada. De plus, les noms utilisés doivent être tirés de la nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques qui constitue la base de l'International Cosmetic Ingredient Dictionary and Handbook.

Risques pour la santé

La plupart des cosmétiques ne présentent pas de risques pour la santé, mais il faut respecter le mode d'emploi sur l'emballage et utiliser le produit correctement. Certains ingrédients peuvent cependant causer des effets indésirables chez des personnes sensibles, tant de simples irritations que des réactions allergiques graves.

De 2 à 5 % des adultes ont une réaction bénigne qui se manifeste le plus souvent comme une éruption cutanée. Dans de tels cas, la plupart cessent d'utiliser le produit, et l'éruption disparaît.

Des réactions plus graves, observées chez un faible pourcentage de personnes, peuvent se traduire par une diminution de la qualité de vie, une perte de revenus ou une absence de l'école, des risques accrus pour la santé et une demande accrue sur le système de santé. Irritation des yeux, inflammation du visage et perte de cheveux sont autant d'exemples de réactions graves. Dans de rares cas, les personnes qui ont une réaction allergique grave à un ingrédient peuvent développer des problèmes respiratoires. Certains cosmétiques peuvent être toxiques s'ils sont avalés par des enfants, en raison de leur masse corporelle plus petite.

Chaque année, Santé Canada reçoit plus de 50 rapports d'effets indésirables associés à des cosmétiques. De nombreux autres incidents ne sont pas déclarés.

L'étiquetage obligatoire des ingrédients aide à gérer et à réduire les risques puisque chaque substance contenue dans un cosmétique a la même appellation dans toutes les listes d'ingrédients.

- Si vous savez que vous êtes sensible à une substance, vous pouvez choisir d'éviter tout produit contenant cet ingrédient.
- Si vous réagissez à un produit, la liste d'ingrédients aidera votre professionnel de la santé à déterminer la cause. Vous pourrez ensuite éviter tout produit contenant cet ingrédient à l'avenir.
- Les professionnels de la santé peuvent se référer à l'appellation commune d'un ingrédient aux fins de déclaration et de traitement.
- Une liste d'ingrédients peut être utile en situation d'urgence. Par exemple, si un enfant avale un produit cosmétique, la liste permettra de déterminer plus rapidement le traitement médical adéquat.

Réduire les risques

Les consignes suivantes vous aideront à réduire les risques liés à l'utilisation des cosmétiques :

- Lisez toujours le mode d'emploi et les mises en garde sur l'emballage.
- Effectuez un test cutané sur une petite surface de peau avant d'utiliser un nouveau produit cosmétique. Attendez 24 heures. Si aucune réaction ne se manifeste, l'utilisation du produit devrait être sans danger. Pour les colorants à cheveux, il est important de faire le test avant chaque utilisation, même si vous n'avez jamais eu de problème auparavant.
- Ne partagez jamais de cosmétiques, particulièrement le maquillage. Vous pourriez être exposé aux bactéries de quelqu'un d'autre.
- Conservez les cosmétiques et les articles de toilette hors de portée des enfants. Si un enfant avale un de ces produits, communiquez avec le centre antipoison le plus près, indiqué à la première page de votre annuaire téléphonique.
- Si vous réagissez à un cosmétique, cessez immédiatement d'utiliser le produit. Si la réaction est grave ou prolongée, appelez votre médecin et communiquez avec un des bureaux du Programme de la sécurité des produits (voir le lien dans la section Pour en savoir plus).

Rôle de Santé Canada

Santé Canada définit et diffuse les exigences relatives à la fabrication, à l'étiquetage et à la vente des cosmétiques au Canada. Tous les cosmétiques vendus au Canada doivent satisfaire aux exigences de la Loi sur les aliments et drogues, du Règlement sur les cosmétiques en vigueur et des autres dispositions législatives applicables, pour que leur utilisation soit sans danger et qu'ils ne présentent aucun risque pour la santé.

Pour en savoir plus...

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le :

Programme des cosmétiques de Santé Canada
Immeuble MacDonald
123, rue Slater, 4e étage
I.A. 3504D
Ottawa ON K1A 0K9
Courriel : cosmetics@hc-sc.gc.ca
Téléphone : 613-946-6452
Téléimprimeur : 1-800-267-1245 (Santé Canada)
ou consultez la page Cosmétiques et produits de soins personnels du site Web de Santé~Canada : www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/person/cosmet/index-fra.php

Pour signaler tout effet indésirable lié à un cosmétique, veuillez communiquer avec le bureau de la sécurité des produits le plus près de chez vous : www.hc-sc.gc.ca/contact/cps-spc/hecs- dgsesc/cosm-fra.php

Pour des conseils pratiques concernant l'utilisation des cosmétiques sans danger, veuillez consulter l'article Les cosmétiques et votre santé : www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/cosmet- fra.php

Pour d'autres articles de Votre santé et vous sur la santé et la sécurité : www.santecanada.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi téléphoner sans frais au 1-866-225-0709
ou au 1- 800-267-1245*
pour les malentendants.

Original: novembre 2004
©Sa Majesté la reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de la Santé, 2009
No de catalogue : H13-7/31-2007F-PDF
No ISBN : 978-0-662-73584-7